

Nous vous informons que La Confédération **prend en charge** les coûts des tests dans les cas suivants :

- Vous vous faites tester parce que vous avez de symptômes.
- Vous avez reçu une notification de l'application SwissCovid.
- Un service cantonal ou un médecin vous a donné pour instruction de vous faire tester.
- Vous avez moins de 16 ans.
- Vous ne pouvez pas vous faire vacciner pour des raisons médicales.
Condition : présenter une attestation médicale.
- Vous vous faites tester afin de protéger des personnes vulnérables, par exemple avant de rendre visite à vos grands-parents, à une personne hospitalisée, **à un résident en EMS.**
- Vous vous faites tester dans le cadre d'un plan de protection.

Si vous n'êtes pas vaccinés et au bénéfice d'un pass sanitaire, vous pouvez vous rendre dans tout lieu de test qui vous délivrera une attestation faisant foi avant de vous rendre dans un EMS.